



Programme de formation

Remise à niveau SSIAP 3

Objectif

- Remettre à niveau ces Compétence dans la fonction de chef de service en Sécurité Incendie.
- Prendre en compte les évolutions dans la réglementation incendie.

Durée

- 35 heures (7 jours)

Nombre de personnes

- Minimum 4 personnes
- Maximum 10 personnes

Délai d'accès

- Nombre minimum de stagiaire
- Accord de financement

Pré-requis

- Aptitude médicale de moins de 3 mois.
- Etre titulaire d'une des formations suivantes : PSC1 depuis moins de 2 ans ou PSE1, PSE2 ou SST en cours de validité
- Etre titulaire d'une qualification Habilitation électrique B0-H0-H0V (exécutant) au minimum de moins de 3 ans.
- Être titulaire d'un diplôme SSIAP 3

Cas de dispense

- Aucun

Accessibilité

- Formation sous aptitude médical

Modalités des acquis de la formation

- Validation par le formateur tous au long de la formation

Condition de validation

- Reformulation des points abordés tout au long de la formation.
- Exercices Pratiques.

Documentation

- Attestation de réussite ou non.

Moyens pédagogiques

- Ordinateur portable
- Vidéo projecteur
- Paper board
- Poste Centrale de sécurité
- Moyens d'extincteur (extincteur, R.I.A)
- Générateur de flamme

Date de session

- Nous contacter ou rendez-vous sur www.alpes- formations-conseils.fr

Responsable pédagogique

- M. Jean-Karol DEGASPERI

Devis, renseignements et inscriptions

- Mail : afc.degasperi@yahoo.fr
- Tel : 06.75.10.93.78

Suite de parcours ou débouchés

- Mail : afc.degasperi@yahoo.fr
- Tel : 06.75.10.93.78



Programme

Documents administratifs

- Connaître et mettre à jours les documents administratifs

Commissions de sécurité

- Rappels sur la composition, le rôle des commissions de sécurité

Réglementation

- Evolution des textes réglementaires

Notions de droits civil et pénal

- Les codes civils et pénal

Fonction de maintenance

- Les contrats de maintenance des installations de sécurité

Etude de cas

- Analyse d'un projet de construction et l'aménagement ou réaménagement dans l'existant

L'accessibilité des personnes handicapées

- Mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et ses décret et arrêtés d'application

Analyse des risques

- Identifier les situations de risques de déclenchement d'incendies et d'accident corporels
- Assurer le suivi et le bon achèvement des travaux

Moyens de secours

- Evolution des textes réglementaires

Organisation d'un service de sécurité

- Gestion du personnel et des moyens du service